

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt huit février, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sandrine RAOUT Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Ludivine TISON, Jérôme AVONTS, Isabelle DETOURNAY, Laurie LECLERC

Procuration :

Catherine KASPRZYK à Hervé DENHEZ

Sébastien WALLET à Chantal HAZARD

Karine DESON à Isabelle DETOURNAY

Hervé DANGREAUX à Laurie LECLERC

Jérôme AVONTS à Jean-Michel DENHEZ (jusqu'à son arrivée à 18 h30)

Membres absents : Catherine KASPRZYK, Sébastien WALLET, Hervé DANGREAUX, Karine DESON.

Laurie LECLERC est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 4 000€ au COMITE DES FETES DE LA BRADERIE ET CARNAVAL DE DENAIN pour la prestation du lundi de Pâques à Lieu Saint Amand.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT

- Rénovation éclairage public :

Le Conseil Municipal :

- Décide de présenter des dossiers de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public (LED)

- Accepte le plan de dépense dont le montant total est de 312 590.51€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Département des subventions au taux le plus élevé possible au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs et auprès des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires des subventions au titre du fonds vert et à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

- Parc nature, loisirs et découverte :

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de lutter contre les gaz à effet de serre et de redynamiser la biodiversité, le Conseil décide de planter 6 356 arbres sur une surface de 4 hectares dans le futur parc loisirs, nature et découvertes. Le conseil accepte le projet d'un coût de 359 493.10€ HT dont une dépense retenue pour la subvention au titre du dispositif « Plan arbres » de 152 062.60€ HT avec une participation de la région de 136 856.34€ HT et une au titre du dispositif « Nature en chemin » avec une dépense de 39 747.00€ HT avec une participation de la région de 19 873.50€ HT.

Le conseil autorise le Maire à solliciter ces subventions auprès de la Région.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

ACHAT DE DEUX GARAGES

- La maison de Monsieur DUPAS, rue Leclerc, a été mise en vente. Le notaire ainsi que les héritiers ont été avertis de la volonté du conseil d'acheter les deux garages. Cela pourrait, en effet, permettre de faire un accès au stade municipal. A ce jour, aucune étude n'a été réalisée. Il ne s'agit que d'un projet pour les années futures.

INTERCOMMUNALITE

CONTRIBUTION « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

- La contribution de la commune pour la défense extérieure contre l'incendie est de 5€ par habitant soit pour notre commune 7 400€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la Défense Extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune et demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

MICRO-CRECHE

- Les travaux avancent bien. La couverture de l'existant est terminée. Les murs ossature bois de l'extension sont posées. Les menuiseries extérieures doivent être mises prochainement.

TRAVAUX AVENUE DE BOUCHAIN

- Les travaux sont terminés : trottoirs, création de parterres, aménagement des entrées pour chaque commerce ou entreprises. Les plantations ne sont pas terminées, on attend des nouvelles propositions du paysagiste.

Route d'Haspres

- Le conseil décide de mettre en sécurité l'entrée de la commune en venant d'Haspres (RD 81) par une signalisation horizontale et une signalisation verticale. Le conseil retient la solution d'un montant de 10 500€HT pour la signalisation verticale et 6 635€HT pour la signalisation horizontale.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

ETANG

- Le Conseil municipal décide d'effectuer une étude par drone aquatique et des sondages à l'étang communal afin d'essayer de comprendre l'absence de poisson. La société BDS de Gauchin Le Gal assurera la prestation bathymétrique et l'interprétation des données pour un montant de 2 600€HT ainsi que les prélèvements et analyse des sédiments et de l'eau pour un montant de 1 205€HT. Le conseil décide également d'installer deux aérateurs et accepte le devis de la société Faivre Industrie environnement. Le coût d'un aérateur est de 2 691€HT.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

CIMETIERE

La commune a fait le constat que des concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés. Une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23. Des procès-verbaux de constatation d'abandon de concession ont été dressés et visent 58 concessions. Le conseil décide donc de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

JEUNESSE

Vacances de neige

- Point sur le séjour : Les enfants sont partis du 24 février au 2 mars. Le séjour s'est bien déroulé. Les enfants étaient contents mais le conseil déplore tout de même un manque de reconnaissance de certains parents pour un voyage financé à 90% par la commune.

Cinéma

- Le projet suit son cours. Tout sera mis en place en partenariat avec l'APE normalement pour le mois de juillet. Les enfants iraient à « l'imaginaire » à Douchy Les Mines.

Week end jeux

- Il se déroulera les 4 et 5 mai. C'est l'association familiale qui assurera la restauration. Une subvention de 300€ sera allouée à l'association.

Voyage des jeunes

- Le voyage aura lieu le 28 août. Disneyland ayant eu beaucoup de succès, le conseil décide d'y retourner cette année

Séjour ado

- Le Conseil Municipal retient pour 2024 le séjour suivant « Cocktail de frissons » : une semaine dans les Vosges en juillet, du lundi au samedi, pour 795€ + 32€(assurances) TTC/enfant.

Ce séjour organisé par Océane Voyages sera proposé aux jeunes de la commune pour une participation de 80€.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

QUESTIONS DIVERSES

ANTENNE RELAIS

- La société Free souhaiterait installer une antenne relais sur la commune et serait intéressée par certaines parcelles appartenant au CCAS. Ce dernier devra se prononcer lors d'une prochaine réunion mais le conseil souhaiterait que la nouvelle antenne soit dans le même secteur que l'antenne existante appartenant à Orange.

FACADE MAISON FACE A LA MAIRIE

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'acquéreur de la maison devant la mairie a des projets de changements de façade et changement d'entrée qui obligerait la commune à supprimer le parterre, le panneau d'affichage et l'arrêt de bus se trouvant sur le trottoir. A l'unanimité, le conseil s'oppose à ce projet en rappelant que la municipalité de cette époque avait du se battre pour obtenir un arrêt de bus à cet endroit.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

Lotissement rue Gustave Ansart

- Le Conseil Municipal ayant décidé de lancer les démarches nécessaires pour la réalisation d'un lotissement sur les terrains appartenant à la commune rue Gustave Ansart accepte pour les différentes missions les devis suivants :

Gexpéo : Plan topographique des parcelles : 1 740€ HT

RVB Paysage : Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la viabilisation d'un lotissement sur une parcelle de 2 hectares : 82 720.00€ HT

Urbycom : Définition et délimitation des zones humides - Essais d'infiltration - dossier de déclaration loi sur l'eau : 9 300€ HT

Plasm[AMO]2 : Permis d'aménager - règlement lotissement : 8 260€ HT

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

Informations diverses

- Cause Wallon : La pose d'ombrières sur le parking est en cours.
- SIMOUV : Le réseau est modifié avec une diminution des lignes sauf sur le réseau scolaires. Cependant, un service à la demande doit être mis en place pour juillet. Les administrés seront informés des modalités de son fonctionnement.